

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| DATE DE CONVOCATION 21/05/2024 | L'an deux mil vingt quatre Le 27 mai à 20h |
| DATE D'AFFICHAGE 21/05/2024 | Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire. |
| ENVOI EN PRÉFECTURE | <u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Grenèche, Héroult, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Simon, Conseillers. |
| NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27 | <u>Absents excusés</u> : |
| PRÉSENTS : 20 | Mme Brioul a donné pouvoir à M. Monsimier M. Joubin a donné pouvoir à M. Deau M. Pignorel a donné pouvoir à Mme Perrier M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Lanfranc de Panthou Mme Le Déroff a donné pouvoir à M. Péru M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif Mme Quesnel |
| VOTANTS : 26 | <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Lanfranc de Panthou |

OBJET : SUBVENTIONS

Madame la Maire indique que trois subventions n'ont pas été attribuées lors du conseil municipal du 8 avril dernier, suite à un oubli dans le tableau présenté en séance et dans la délibération : la subvention pour le CCAS, la coopérative scolaire de l'école Victor Hugo et la coopérative scolaire de l'école Françoise Dolto. Les bénéficiaires ont été prévenus et ce retard n'entraînera pas de difficulté de Trésorerie.

Les montants de subvention proposés sont les suivants :

| Association / Organisme | Montant |
|--|----------|
| CCAS | 49 000 € |
| Coopérative école élémentaire Victor Hugo | 8 000 € |
| Coopérative école maternelle Françoise Dolto | 2 000 € |

Les crédits sont prévus au BP 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'attribuer les 3 subventions 2024 telles que détaillées ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,

Nathalie DONATIN

